

GROUPE	50 DUPUIS, Robert	dupuis.robert@uqam.ca	(514) 987-3000 3479	PK-4525
	Mardi, de 17h30 à 21h00			

**DESCRIPTION** Cette activité modulaire a pour but de faire prendre conscience aux étudiants du rôle et des devoirs de l'informaticien. Les sujets abordés seront en particulier les suivants: problèmes humains de l'informatique. Place de l'informatique dans la société actuelle. Problèmes moraux et légaux de la sécurité de l'informatique. Responsabilité et éthique professionnelle de l'informaticien. Déontologie informatique.

- OBJECTIFS**
- Comprendre le contexte professionnel propre au génie logiciel
  - Prendre conscience des responsabilités professionnelles des informaticien(ne)s
  - Connaître et pouvoir utiliser le code d'éthique du génie logiciel pour guider sa conduite et analyser une situation
  - Comprendre l'importance de la qualité de la prestation de services des informaticiens
  - Prendre conscience des apports possibles de l'informatique au bien-être de tous
  - Connaître les enjeux relatifs à la protection des données individuelles, à la propriété intellectuelle et à la sécurité des systèmes informatisés en général.

ÉVALUATION	Description sommaire	Date	Pondération
	Analyse de cas en équipes	au cours de la session	30%
	Présentation et rapport sur un sujet relié au cours	28 juillet 2009 : présentations – 4 août 2009: rapport	20%
	Test intra	23 juin 2009	20%
	Examen final	4 août 2009	30%

Pour réussir le cours, l'étudiant doit obtenir au moins 50% de moyenne pour l'ensemble des examens et pour l'ensemble des travaux pratiques.

#### Politique d'absence aux examens

Un étudiant absent à un examen se verra normalement attribuer la note zéro pour cet examen. Cependant, si l'étudiant était dans l'impossibilité de se présenter à l'examen pour un motif valable, certains arrangements pourront être pris avec son enseignant. Pour ce faire, l'étudiant devra présenter à son enseignant l'un des formulaires prévus à cet effet accompagné des pièces justificatives appropriées (par ex., attestation d'un médecin que l'étudiant était dans l'impossibilité de se présenter à l'examen pour des raisons de santé, lettre de la Cour en cas de participation à un jury).

Une absence pour cause de conflit d'horaires d'examen n'est pas considérée comme un motif valable d'absence, à moins d'entente préalable avec la direction du programme et l'enseignant durant la période d'annulation des inscriptions avec remboursement : tel qu'indiqué dans le guide d'inscription des étudiants, il est de la responsabilité d'un étudiant de ne s'inscrire qu'à des cours qui ne sont pas en conflit d'horaire.

Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique et pour obtenir les formulaires appropriés, consultez le site web suivant :

<http://www.info.uqam.ca/enseignement/politiques/absence-examen>

- CONTENU**
- Éthique
    - Fondements philosophiques
    - Grandes approches
    - Analyse de cas
  - Codes d'éthique
    - Nature, rôle, exemples
    - Code du génie logiciel
  - Profession
    - Caractéristiques des professions
    - Stratégie et travaux de l'IEEE Computer Society
    - Swebok
  - Reconnaissance professionnelle

- Protection des données individuelles
- Sécurité
- Apports sociaux possibles
- Propriété intellectuelle

## RÉFÉRENCES

- VC Giannis Stamatellos – *Computer Ethics: A Global Perspective* – Jones & Bartlett Publishers, 2007.
- VC Michael J. Quinn – *Ethics for the Information Age (3rd Edition)* – Addison Wesley, 2008.

A : article – C : comptes rendus – L : logiciel – N : notes – R : revue –  
S : standard – U : uri – V : volume

C : complémentaire – O : obligatoire – R : recommandé